

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL A CHAGNY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL SNC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NICOLAS SPIESER
RESPONSABLE IMMOBILIER

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 4 9 2 1

Forme juridique

Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a	Construction d'un magasin de vente avec une aire de stationnement ouverte au public comprenant plus de 50 places (146 places).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LIDL prévoit la construction d'un établissement de vente à CHAGNY, présentant 1 429 m² de surface de vente réglementaire.

La surface totale du terrain concerné est de 12 359 m² pour une surface de plancher de 2 480 m².

Le terrain est actuellement occupé par des habitations et une société de métallerie-menuiserie.

Le terrain nécessitera une première phase de déconstruction des bâtiments existants sur le site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un nouveau magasin de vente de la société LIDL à CHAGNY.

Le projet permettra d'aménager un établissement moderne et accessible qui permettra d'améliorer l'accueil de la clientèle et les conditions de travail du personnel, par rapport à l'établissement actuellement présent.

La société LIDL s'efforce de choisir des équipements économes en énergie, en complément de la production d'électricité par panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment (1 068 m²) et en ombrières (436,8 m²).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux, d'une durée de 8 à 10 mois, prévoit :

- La déconstruction des bâtiments existants,
- Les travaux de terrassement et le déploiement des réseaux,
- La création du bâtiment LIDL,
- Les corps d'états secondaires et aménagements intérieurs,
- La réalisation des parkings (majoritairement en pavés drainants), des voiries en enrobés et de 2 758 m² d'espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le futur magasin fonctionnera comme tous les établissements de vente de la société LIDL :

- il accueillera les clients du lundi au samedi aux horaires habituels d'ouverture (8h30 à 19h30),
- les clients et le personnel du magasin stationneront sur les places autour du bâtiment,
- les camions approvisionnant le magasin se positionneront au niveau du quai de chargement situé au Sud du bâtiment.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera un Permis de Démolir, et est soumis à une demande de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain	1,24 ha
Surface de plancher	2 480 m ²
Nombre de places de stationnements	146 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Chassagne
71 150 LOUHANS

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 75' 17" 86 Lat. 46° 91' 87" 99

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un plan de prévention du bruit existe pour le département de la Saône-et-Loire. Aucune route à proximité des parcelles du projet n'est particulièrement bruyante. Le projet ne devrait pas augmenter de façon notable le trafic puisqu'un magasin LIDL existe déjà.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situé au sein du périmètre de protection d'un monument historique inscrit : une station service construite en 1958, au bord de l'ancienne nationale 6. Le projet respectera les prescriptions des ABF. Voir annexes volontaires.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'étude est situé en milieu urbanisé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Chagny n'est couverte par aucun PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas dans l'emprise d'un site ou sur des sols pollués, d'après la base de données BASOL. Voir annexe volontaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site de projet est situé au sein d'un périmètre éloigné de protection de captage d'eau potable. Toutes les précautions seront prise afin de ne pas causer de potentiel pollution des sols, même si les risques sont faibles, comparés à l'usage actuel du site (métallerie, habitations...) Voir annexe volontaire.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2 km au Sud-Ouest. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation Spéciale "Pelouse calcicole de la Côte chalonnoise". Voir annexe volontaire.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La société LIDL s'attache à équilibrer au maximum les déblais/remblais. Il apparaît à ce stade que le projet sera à l'équilibre. Les éventuels terres excédentaires pourront être réemployé sur site comme sous-couche routière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les apports en matériaux extérieurs ne visent pas à remblayer le terrain dans le cadre d'un déficit de matériaux, mais sont nécessaires pour assurer les caractéristiques mécaniques relatives aux couches de formes pour les voiries et les bâtiments. Il apparaît à ce stade que ce projet sera à l'équilibre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est déjà artificialisé. Il est occupé par des habitations et une métallerie-menuiserie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est déjà artificialisé. Il est occupé par une métallerie-menuiserie, et des habitations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun PPRN n'existe sur la commune de Chagny.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Véhicules légers des clients et du personnel (146 places de stationnement). Poids lourds pour l'approvisionnement du magasin (estimé à un poids lourd par jour). Le magasin LIDL existant, génère déjà des déplacements de véhicules.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage minimum de sécurité sera assuré sur le site la nuit. Cet éclairage sera limité au minimum nécessaire (façades et voiries).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques seront limités aux rejets dus aux véhicules, notamment : - les poids lourds qui alimenteront le magasin (1 PL/jour), - les véhicules des clients et des personnels se rendant sur le site de vente.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendrera les rejets suivants : - Eaux usées de nature sanitaire et domestique (WC, douches, éviers) qui rejoindront le réseau d'assainissement public, - Eaux pluviales qui seront infiltrées dans le sol. L'établissement n'induit aucun rejet d'eaux usées industrielles.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'exploitation du site engendrera principalement la production de déchets d'emballages (cartons, plastiques). Ces déchets seront évacués par le poids lourd qui procédera à la livraison des marchandises.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site du projet intégrera les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France, afin de s'inscrire dans le contexte architectural local, et notamment par rapport à la station essence de 1958 inscrite en tant que Monument Historique. Voir annexe volontaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est déjà artificialisé. Il est occupé par une menuiserie-métallerie et des habitations et leurs jardins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de l'aménagement de l'établissement, les réseaux de collecte des eaux pluviales seront conçus de manière à gérer les eaux pluviales par infiltration (via les pavés drainants et les ouvrages d'infiltration).

Par ailleurs, la société LIDL prévoit les mesures suivantes en faveur de l'environnement :

- recours aux énergies renouvelables (1 068 m² de panneaux photovoltaïques en toiture et 436,8 m² en ombrières),
- aménagement des espaces verts répartis sur les pourtours du terrain pour améliorer l'impact visuel du parking.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la société LIDL à CHAGNY ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale car :

- il s'implante sur des terrains déjà artificialisés,
- l'activité engendre peu d'émissions vers les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol),
- le projet est ambitieux en matière de préservation de l'environnement (énergies renouvelables, matériaux performant en matière énergétique...) et la gestion des eaux de pluie via l'infiltration permettra de proposer une dynamique naturelle d'écoulement des eaux pluviales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Carte de l'aléa Retrait-Gonflement des sols argileux, 2. Carte des sites BASOL, 3. Carte des Captages d'Eaux Potables, 4. Carte des Monuments Historiques, 5. Cartes des sites Natura 2000, 6. Vue aérienne, 7. Parti pris architectural.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MONTCHANIN

le,

11/10/2022

Signature

SNC LIDL
DIRECTION REGIONALE
1, Rue Eugène Herzog
71210 MONTCHANIN
Tél. : 03.85.69.12.00